

5. De Saint-Rogatien à Rompsay

Environ 4450 m- piste en site propre le long de la D 108 (700 m), puis rue du Vivier (450 m), rue de la Caillaude (450 m), rue du Poitou (200 m), allée de Saintonge (150 m) Rond-point en face les cafés Merling (on peut aussi, à partir de là, rejoindre la "véloodyssée" par le pont de Chagnolet et longer le canal jusqu'au pont de Rompsay), puis contre allée Avenue Paul Langevin, piste en site propre dans les rues Pierre de Fermat, Jacques Vaucanson (1500 m), Claude Chappée, Frédéric Sauvage et passage souterrain vers la piste du canal de Rompsay (1000 m).

La principale difficulté de cet itinéraire dépendra de la façon dont sera traité le franchissement de l'avenue Langevin en face de Léa Nature.

6.D'Aytré à Chagnolet

Environ 3100 m



Arrivée d'Aytré par le chemin de la Vaurie (500 m du ruisseau de Varaize - limite communale- jusqu'au rond-point de l'intersection de la rue de la Vaurie avec la rue du Château), puis rue des Bergeronnettes (600 m), chemin des Oiseaux (300 m), rue du Péré (100 m), place de la Chaume (200 m), rue des Aigrettes (400 m), Cafés Merling (Piste en site propre le long de l'allée de Saintonge) (500 m), rejoindre la D108 e1 et le canal de Rompsay (rue du Pont) par la rue Jeanne Barret (500 m).

Cet itinéraire suppose que le problème du franchissement de la rocade soit résolu sur la commune d'Aytré. Pour cela, il existe deux

solutions : ou un passage par l'actuel échangeur des Cottes Mailles, soit la construction d'une passerelle par dessus la rocade au niveau du lit de la Moulinette et la création d'une piste qui la longe.

Le passage entre la rue des Bergeronnettes et le chemin des Oiseaux nécessite des améliorations : le trottoir doit être surbaissé, les barrières (sur trois rangées) doivent être supprimées ou au moins espacées. Par contre, le panneau "interdit aux cycles" a déjà été –heureusement– supprimé (il ne reste que le poteau).





Même s'il est partagé avec les voitures sur une partie de son cours, le chemin des Oiseaux est agréable et sûr.

Il n'y a pas de solution "vélos seuls" rue du Péré ni place de la Chaume, mais les points noirs de cet itinéraire sont bien la jonction vers la route D 108 et le canal depuis le rond-point des cafés Merling et de pouvoir tourner à gauche vers Rompsay avant d'emprunter le pont-tunnel sous la voie ferrée, vers Chagnolet !



CRITIQUES GENERALES

- *Absence presque totale de panneaux indicateurs de direction et de distance.*
- *Pas assez de bordures de trottoirs supprimées, on se contente trop souvent de les surbaisser, ce qui est insuffisant. Lorsqu'ils sont supprimés, c'est souvent sur une trop petite largeur.*
- *Présence intempestive de barrières et de rochers entravant le trafic.*
- *Mauvaise qualité des revêtements utilisés, même sur des pistes "neuves". Les plus anciennes manquent évidemment d'entretien.*
- *Pas assez de prévention ou de répression des mauvais comportements (stationnements gênants, containers/poubelles sur les pistes, travaux non signalés ou sans solution de trafic, etc.)*
- *Le code de la route n'est pas toujours respecté.*